



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 123084

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la demande de nominations supplémentaires de huit enseignants de médecine générale au poste de maître de conférences associé. Malgré la loi votée en 2008 définissant les contours de la discipline de médecine générale et la loi hôpital, patients, santé et territoires votée en 2009 renforçant le rôle de la médecine générale et affirmant la nécessité de valoriser la filière en précisant un nombre minimal de recrutements annuels de ses enseignants, le développement de la filière universitaire semble aujourd'hui marquer un ralentissement pour la mise en place du stage de deuxième cycle et la formation des futurs médecins généralistes. En effet, les avancées intéressantes obtenues à la suite de réunions de concertation menées sous l'égide du ministère de la santé sont incomplètes car le nombre de nominations ne permettra pas à l'ensemble de départements de médecine générale de poursuivre leurs missions. Le recrutement, la formation pédagogique des maîtres de stage des universités et l'organisation des stages nécessitent un encadrement efficace par les départements de médecine générale. Par conséquent, la nomination en nombre suffisant d'enseignants de médecine générale titulaires ou associés s'impose. Malheureusement, il semble que seulement 23 candidats sur 31 ont été reconnus aptes au poste de maître de conférences associé. Il lui demande donc d'indiquer s'il entend nommer les huit enseignants manquants et mettre en oeuvre le plan de nomination, par an et sur cinq ans, de 50 enseignants titulaires, 50 enseignants associés et 50 chefs de clinique conformément à la loi HPST.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123084

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2011, page 12439

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)